



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES

Samedi 5 avril 2025

**au stand des Francs Tireurs de Mont
(rue du Vieux Mont, 64300 - Mont)**

Inscriptions :

Uniquement par les clubs, via le site internet **ISIS web** (<https://isis.fftir.org/>)

Pour plus d'information ou en cas de soucis veuillez contacter le Responsable ISIS du CD64,
M. Patrick Garivet : garivet40@gmail.com

Date limite d'inscription : **jeudi 27 mars 2025**

Coûts des engagements :

Engagement	3€
Par épreuve	5€

Les paiements se feront sur facturation globale auprès des clubs pour la totalité de leurs adhérents engagés

Epreuves :

- 25m : 830, 831 et 832
- 50m : 820/823* et 822**
- 50m (sanglier courant) : 821
- 200m : 810, 811/812*, 813** et 815/816*

*Pour ces épreuves, les tireurs ne pourront pas tirer les deux/trois sur la même saison. Il devront impérativement en choisir une et une seule dès l'échelon départemental.

**Les tireurs choisissant de tirer les épreuves 813 et/ou 822 ne pourront s'inscrire dans les autres épreuves carabine

Remise des prix : par le Président du Comité Départemental vers 18h00
suivi d'un pot de l'amitié

Repas : Les *Francs Tireurs de Mont* proposent un repas sur place le midi au tarif de
15€/personne

Merci de réserver vos places par mail à contact@ftmont.fr avant le **27 mars 2025**

Rappel :

- ❖ Le port des protections auditives et oculaires sont obligatoires
- ❖ La présence des compétiteurs au pas de tir est indispensable au moins 30 minutes avant le début de la série. Le tireur qui ne se représentera pas à l'heure, ne sera pas autorisé à tirer dans la série.



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES

Memento Épreuve :

● 200 m

810 - Fusil à répétition	S1
811 - Fusil modifié Gros calibre	S1
ou	
812 - Fusil modifié Petit calibre	S1
813 - Challenge armes à répétition manuelle ou semi-automatique ou modifié assis	S3/HP
815 - Fusil semi-automatique « Gros calibre »	S1
ou	
816 - Fusil semi-automatique « Petit calibre »	S1

● 50 m

820 - Carabine militaire d'initiation .22 LR	S1
ou	
823 – Carabine militaire Match .22LR	S1
821 – Carabine .22 LR semi-automatique	S1
822 – Carabine militaire d'initiation .22 LR assis	S3/HP

● 25 m

830 – Pistolet/Revolver	S1
831 – Vitesse réglementaire	S1
832 – Armes de poings authentiques	S1

Les cadets et juniors sont autorisés à concourir mais uniquement sur les épreuves 820, 821 et 823.